



Société

Supprimer « Mademoiselle » ? Ce n'est pas une question de détail

Une chef d'entreprise a pris l'initiative d'une pétition ⁽¹⁾ tendant à abolir le « Mademoiselle » et son corollaire : « Nom de jeune fille », dans les imprimés administratifs. A priori, nom patronymique et/ou nom matronymique, ainsi que nom d'usage devraient seuls figurer dans les formulaires. Pour cette chef d'entreprise, ce n'est pas une question de détail, ou de vocabulaire : *« C'est aux mots utilisés que l'on reconnaît l'esprit d'un groupe social : la tolérance du « mademoiselle » n'est pas cohérente avec la volonté affichée d'une parité professionnelle hommes/femmes »...*

Cette tradition, explique Anne Chemin dans *Le Monde* du 21 avril 2006 ⁽²⁾, ne repose sur aucune base légale : il n'existe pas de disposition législative ou réglementaire prévoyant de distinguer les femmes mariées des autres. Yvette Roudy, qui fut ministre des Droits de la femme sous la présidence de François Mitterrand, approuve l'initiative de cette pétition : *« Cette appellation ridicule et grotesque [« Mademoiselle »] relève d'un patriarcat sourcilieux ! Préciser « madame » ou*

« mademoiselle », c'est une façon d'indiquer qu'une femme est vierge ou pas »...

Anne Chemin rappelle qu'aujourd'hui, les femmes ont obtenu l'égalité juridique – en droit civil, la dernière distinction entre les hommes et les femmes, l'âge légal du mariage, vient d'être abrogée – et le mariage n'est plus l'institution incontournable qu'il était jadis : en 2005, 48,3 % des enfants sont nés hors mariage... Cependant, malgré ces transformations, la distinction entre « madame » et « mademoiselle » reste souvent la règle.

Imagine-t-on, souligne la pétition, d'appeler un homme célibataire « Mon Damoiseau » ? Bref, l'usage a créé une tradition qui profite au sexisme et à la discrimination des femmes, puisque l'usage du Mademoiselle, comme le précise la pétition, signifie que l'on confère une valeur différente à la femme, selon qu'elle est ou non, mariée et/ou mère, valeur qui s'exprime par un diminutif : « oiselle » (*« jeune fille niaise »*, selon le dictionnaire Robert)...

>>> Réagir, donner son avis.



Actualités statistiques

Les ISBL, vous connaissez ?

Alors que l'économie sociale et solidaire est toujours à la recherche tant d'une définition que d'une certaine légitimité, il va falloir se familia-

riser avec un nouveau concept développé en 2003 à l'initiative de l'ONU : les institutions sans but lucratif (ISBL).

⁽¹⁾ – On peut la consulter sur Internet : <http://www.lapetition.com/sign1.cfm> (1er mai 2006).

⁽²⁾ – « Une pétition réclame la fin de la distinction entre " madame " et " mademoiselle " » (page 11).

L'ONU, en effet, a publié un manuel pour établir un compte satellite de ces ISBL dans le système de la comptabilité nationale. Dans la foulée, l'INSEE a demandé à Philippe Kaminski, statisticien, de dénombrer ces ISBL et les emplois qu'elles recouvrent, mais aussi de calculer leur valeur ajoutée.

Selon le manuel de l'ONU, une ISBL est un organisme privé qui s'interdit de distribuer des bénéfices, qui doit avoir une gestion autonome et auquel l'adhésion ne peut être obligatoire ou automatique. En France, précise Philippe Kaminsky, cela recouvre la plus grande partie des associations, les fondations, les syndicats, les partis politiques, les Eglises et les congrégations. Mais les associations représentent 93 % de l'ensemble. Dans son étude, Philippe Kaminski n'a pris en compte, sur le total de plus de 400 000 associations répertoriées, que celles qui ont une activité économique significative, en plaçant le seuil à au moins un salarié équivalent temps plein sur l'année. Le champ exclut les coopératives et les mutuelles.

A partir des données de 2002, le premier décompte des ISBL englobait près de 259 000 organismes, mais Philippe Kaminski a ensuite éliminé les « fausses associations » : les syndicats de copropriété, les organismes dépendant à 100 % de la

puissance publique, ceux qui gèrent des régimes obligatoires ou à l'adhésion automatique, ou encore ceux qui sont, en fait, au service du secteur lucratif comme les organisations patronales, les associations de porteurs en bourse, les cercles de jeu, etc.

Au final, restent 128 000 ISBL, distribuant 25,8 milliards d'euros de masse salariale, et dégageant 45,5 milliards de valeur ajoutée. Cela représenterait 2,9 % du PIB. La « production » (autrement dit le budget total) de ces 128 000 structures est de l'ordre de 60 milliards. Elles emploient 1 435 000 salariés stables, auxquels il faut ajouter 1,2 million d'autres contrats de travail, plus ou moins précaires. Ainsi, les ISBL constituent un secteur économique important, comptant plus d'emplois que les transports, voire la construction.

L'action sociale, à elle seule, regroupe 26 % des ISBL, mais 52 % des emplois stables. Les 747 000 emplois permanents de l'action sociale représentent, commente Philippe Kaminski, « plus de trois fois le nombre de salariés de l'automobile »...

Source : Marie-Jo Maerel (propos recueillis par), « Associations : combien de divisions ? » (entretien avec Philippe Kaminski, statisticien), *Actualités Sociales Hebdomadaires* n° 2452 du 21 avril 2006 (pp. 25 et 26).



Loisirs

« La Mayenne à pied » : cinq week-ends de rando à la mayennaise

La Mayenne sous toutes ses facettes : c'est ce que vous propose de vivre, du 16 juin au 17 juillet, sur cinq week-ends de quatre jours de randonnées, le Comité départemental de la randonnée pédestre de la Mayenne et ses associations. Pas moins de 400 bénévoles sont mobilisés pour accueillir 5 000 randonneurs. Au programme de « La Mayenne à pied » : pays de Laval et Loiron (du 16 au 19 juin), pays des Coëvrons (du 23 au 26 juin), pays de la Mayenne et du Haut-Maine et Pail (du 30 juin au 3 juillet), pays du Bocage mayennais et de l'Ernée

(du 7 au 10 juillet), pays de Craon, Château-Gontier et Meslay-Grez (du 14 au 17 juillet). Sentiers bucoliques, chemin du Mont-Saint-Michel et petites cités de caractère attendent les randonneurs sur ces vingt jours de randonnée.

Le lundi 17 juillet, à Château-Gontier, une grande fête clôturera l'événement.

Contact : Comité départemental de la randonnée pédestre (tél. 02.43.53.12.91).

La pensée hebdomadaire

« Le projet associatif porté par les bénévoles doit rester la boussole de l'association qui est par ailleurs contrainte d'accepter de se confronter à la réalité sociale et économique dans laquelle elle baigne. Sa marge de progression s'inscrit dans une tension entre cette réalité, faite de contraintes techniques et économiques, et le projet associatif à réaliser ».

Hugues Sibille, président de l'AVISE, in *Associations mode d'emploi* n° 78 d'avril 2006 (article « DLA : l'expertise associative à la portée de tous »).